

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 mars 2022

Étaient présent·e·s :

ELIE Céline, BAAS Isabelle, PLASSON Fabien, DUMAS Patricia, PERRIN Nans, CHAPRIER Marie-Christine, TREMOULHEAC Estelle, ROBIN Christine, CAREIL Etienne, THIOILLIERE Paul, FRAISSE Noël, BONNARD Pierre.

Christophe Martin donne procuration à Christine Robin
Nadège Rivoire donne procuration à Estelle Trémoulhéac
Alexandre Vagnon donne procuration à Patricia Dumas

Isabelle BAAS est nommée secrétaire de séance

I - Procès-verbal du conseil du 27 janvier 2022

Estelle Trémoulhéac tient à faire une remarque sur le dernier conseil concernant la remarque négative de Pierre Bonnard sur la qualité du mini-colis fait à la maison de retraite. Mme Trémoulhéac a pris la peine de téléphoner à la direction de la maison de retraite pour comprendre le problème. La direction a été très surprise car aucune remontée négative des familles ni du personnel n'a été faite à ce sujet. Elle rappelle que les informations données au conseil doivent être sérieuses et ne peuvent pas venir du commérage.

Aucune modification n'est demandée concernant le procès-verbal du dernier conseil.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

II – Demandes de subvention DETR/DSIL

La loi de finances 2022 a reconduit l'enveloppe DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) au même niveau qu'en 2021 et augmenté la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local)

Les Dépenses de rénovation thermique et transition énergétique des biens publics et la création des maisons de santé pluriprofessionnelles sont éligibles à la DETR.

Mme la maire vous propose de monter 2 dossiers :

- MAISON DE SANTE
Montant total estimé : 219 070,78 € HT, comprenant les travaux, le bureau d'étude et la maîtrise d'œuvre.
- CHAUDIERE SDF
Montant estimé : 80 000,00 € HT

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

Le conseil municipal autorise Mme la Maire à présenter les demandes de subventions pour les 2 dossiers précités

III – Tarif de location des salles - caution

Mme la maire propose de créer un chèque de caution spéciale ménage lors de la location des salles. En effet, il arrive régulièrement que les locaux ne soient pas rendus en état. C'est pourquoi nous avons demandés des devis intégrant le coût du ménage après une location, ils varient entre 100 et 180 € selon la prestation demandée.

Le conseil municipal, après délibération, donne son accord pour la mise en place de ce chèque de caution dont les montants précis seront définis ultérieurement.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

IV – Remplacement du poteau cassé – devis SIEL

Coût du remplacement du poteau « Chemin de Saint-Jacques » :

Financement :

Coût du projet :

Détail	Montant travaux	%PU	Part commune
Remplacement poteau bois	1138,00 €	45 %	512,00 €
total	1 138,00 €		512,00 €

A propos de poteau, M.Fraisse signale que le poteau tombé au parc du soleil, à cause de la tempête, il y a 2 ans n'a toujours pas été réparé. La commune à pourtant fait plusieurs fois les démarches auprès du prestataire.

Le conseil municipal autorise Mme la Maire à signer ce devis

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

V – Droit de préemption urbain

Madame la Maire fait connaître au conseil municipal qu'elle a reçu une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption urbain à savoir :

- Immeuble cadastré AE 77, appartenant à M. Jean-Marc DENIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption sur ces immeubles.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

VI – DIVERS

Commission vie associative et culturelle :

- Date limite de retour des demandes de subvention le 17 mars 2022, réunion de la commission en avril

- Spectacle « LA nuit du Labyrinthe », le samedi 12 mars 2022, proposé par Viva Moletane en partenariat avec la comédie de Saint-Etienne
- Le jeudi 10 mars 2022 : passage du Paris-Nice entre 11h30 et 13 heures, la circulation sera perturbée

CCAS

- Spectacle de chansons pour les résidents de la maison de retraite le 29 avril 2022 avec Claudine Lebègue
- Constitution du Groupe de travail « trouver un lieu d'accueil des gens du voyage » en partenariat avec le collectif « Respect et tranquillité pirailon » et la communauté des communes des Monts du Pilat

Parc du Pilat :

- Enquête en ligne sur le changement climatique jusqu'au 7 mars 2022
- Le 03 mars : Journée sur « La traversée des paysages », centrée sur les questions climatique et énergétique. Premier arrêt à St Julien-Molin-Molette.

Carrière :

- Le tribunal administratif annule l'arrêté du préfet de la Loire du 2 janvier 2020 relatif à l'exploitation par la société Delmonico-Dorel Carrières, d'une carrière de roche dure située sur les communes de Saint-Julien-Molin-Molette et Colombier. Mme La Maire fait lecture du résumé du jugement visible sur le site du Tribunal.

Questions à « Vivre au Village » :

- Dans votre article du BM, à propos des gens du voyage, quel est le terrain dont vous parlez ?
Réponse : c'est celui sur lequel ils sont installés en ce moment.
Un échange à lieu sur la non-cohérence des votes au conseil et à la CCMP des élus de VAV sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30 mn

Vu par Nous, Céline ELIE, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 03 mars 2022 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

La maire
Céline Elie

